



Compte-rendu du CTL 19 mai 2015

Déclarations liminaires

Le CTL a commencé par la présentation de M. May, directeur régional par intérim pour une durée indéterminée.

Aucune OS n'a souhaité lire de déclaration liminaire.

PRD

Le Pôle de Régularisation Déconcentré sera actif à compter du 1^{er} juin 2015. Il s'agit d'un pôle dédié à la régularisation des déclarations des contribuables rapatriant des fonds depuis des comptes détenus à l'étranger, notamment en Suisse (environ 85 % des régularisations faites selon la direction). La régularisation était à l'origine faite par la DNVSF mais le nombre de dossiers étant trop élevés, décision a été prise de créer des pôles déconcentrés pour gérer une partie des dossiers.

Les dossiers seront parmi les plus simples, c'est-à-dire pour des montants régularisés inférieurs à 600 000 €, sans trusts ou sociétés écrans et sans succession impliquée. D'après la direction, le grand nombre de régularisations s'explique en partie par les banques suisses qui inciteraient leurs clients à régulariser en France (!). Une autre explication possible est la transaction normalisée mise en place pour les gens utilisant ce dispositif : ils peuvent obtenir une remise de deux tiers des pénalités appliquées (au lieu d'un tiers pour la plupart des autres transactions, mais la direction ne considère pas qu'il s'agit d'un régime de faveur).

Au niveau du régime indemnitaire, les cadres A et B se verront appliquer les primes des DIRCOFI. Le cadre C n'aura pas de primes particulières, "ne faisant pas de contrôle fiscal". Dix postes d'ALD, tous des cadres A, ont été pourvus pour remplacer les gens qui quitteraient leurs services pour rejoindre ce pôle. Dans le cas où un B le rejoindrait, son remplacement le temps de la mission sera examiné au cas par cas. La direction a actuellement moins de candidatures que de postes offerts (8A mais dont 3 sont hors direction donc a priori non éligibles, 2B sur 10 postes) pour la partie contrôle. Ils ont en revanche 3 candidatures pour le cadre C.

Le vote consultatif ne portant que sur une partie des questions soulevées, uniquement d'installation administrative, et non sur l'ensemble, la CGT s'est abstenue.

Point sur la départementalisation des Procédures Collectives

Le PRS a souffert de manques d'effectifs depuis le début de l'année (notamment par absence de candidatures pour le service). Il restera en sous-effectif jusqu'au mouvement de mutation de septembre prochain, sous-effectif compensé par des EDRA, un détachement de la direction et l'arrivée d'un agent contractuel. Dans l'idéal, le PRS aimerait avoir huit agents entièrement en charge des Procoll.

Le changement de mode de traitement des Procoll a vu de nombreuses difficultés informatiques et techniques qui ont donné lieu à de nombreuses expertises, tant sur le plan local que national, et qui d'après la direction sont maintenant toutes résolues.

Le travail a également été facilité par l'augmentation des seuils (de dettes des entreprises) afin de passer plus facilement les dossiers en ANV (Admission en Non-Valeur). Le processus est en cours de validation par la Cour des Comptes, mais environ 900 dossiers en stock seront concernés. Tous les dossiers sous le seuil en question (20 000 €) ne passent cependant pas automatiquement en ANV d'après la direction, seulement si "pas de possibilité de recouvrement".

ANV

L'essentiel de la discussion a porté sur une reprise de la fiche préparatoire. La direction a insisté sur l'augmentation des seuils en cours de validation par la Cour des Comptes et sur le but "pédagogique" de la commission chargée de traiter l'admission ou non des ANV. Les dossiers étudiés sont anonymisés et étudiés en commun.

D'après la CGT, la volonté d'automatisation de l'ANV cache cependant un manque de moyens, notamment humains, pour mener à bien les missions de recouvrement.

Plan local de formation

La direction a présenté l'ensemble des formations offertes cette année. Les OS ont critiqué notamment l'e-formation et le fait que la DG ait instauré une charte pour celle-ci qu'elle ne respecte pas elle-même (il n'y a toujours pas de tuteur présent pour les gens qui auraient du mal à comprendre une formation, du moins sur les formations en ligne qui donnent le *droit* à un tuteur). Le très grand nombre d'e-formations, remplaçant souvent de réels stages et pas toujours pratiques (c'est le cas de FDD) a également été signalé.

Cependant, **le vote ne portait que sur le plan local de formation**, ce qui excluait toutes les formations nationales et en ligne. La CGT a donc voté pour au vu de la qualité du plan local, ce qui ne l'empêche pas de critiquer les autres pans de la formation.

Questions diverses

- Annonce des suppressions/restructurations de postes

Le sujet est en discussion avec la DG et les discussions avec les OS ne commenceront qu'au

prochain CTL (peut-être). Une OS a demandé confirmation de plusieurs rumeurs et en a demandé d'autres mais la direction a refusé de confirmer ou d'infirmer quoi que ce soit.

- Grande Région

Un CTL sera tenu en juin dans chacune des directions concernées. La préfecture sera bien à Strasbourg et le préfet demande à ce que la DRFIP y soit également. A priori, rien ne s'y oppose mais la DG n'a pas encore pris la décision finale. La Paierie Régionale, en revanche, pourrait être ailleurs (peut-être à Metz) selon les décisions politiques prises.

- Condamnation d'un comptable public du Bas-Rhin

Suite à la parution d'un article de journal sur la mise en débet de l'ancien comptable de la CUS, la direction n'a pas émis de démenti car l'information n'était pas fausse et aurait pu se retourner contre eux. Le comptable en question n'a pas répondu aux sollicitations des journalistes et l'affaire est retombée seule.

- Problèmes de nettoyage

La direction est au courant que plusieurs sites ont des problèmes de nettoyage, parfois (souvent) mal fait. Les vitres n'ont pas été nettoyées depuis des années dans plusieurs sites. Une réunion a eu lieu récemment à ce sujet (il s'agit d'un contrat inter-administratif et interrégional).

- Écrans d'ordinateurs

Un recensement des écrans 17" restant et leur remplacement a été demandé par une OS. La direction est au courant qu'il en reste et sait que certains services en sont très demandeur (SIE et brigades notamment). Pour les brigades, les écrans seront accessibles à "ceux qui en font la demande".

- Saisie d'une partie des déclarations 2042 par le CPS

Il s'agit d'une expérimentation pour que le CPS, en période de creux, ne saisisse une partie des 2042 "simple" (sans justificatifs joints notamment). Ils avaient pris en compte le temps de tri des déclarations, mais pas celui pour ré-ensiler les déclarations par la suite. Si le CPS rencontre un problème à la saisie de la déclaration (notamment pour la TH), il ne la saisira pas. Au scepticisme probant, la direction propose de conduire l'expérimentation au bout et de faire un bilan après : l'expérience ne sera pas reconduite si le tri/ensilage prennent finalement plus de temps que ce qui est nécessaire à la saisie des déclarations.

- Campagne déclarative

Une OS a demandé les résultats de la campagne de réception en CTL et un bilan complet. Les chiffres de 2014 avaient été transmis aux chefs de service mais qui n'ont pas tous fait redescendre les informations dans leurs services.

- Imprimantes

Pour la suppression des imprimantes restantes, le responsable d'unité donne son avis sur la nécessité de l'imprimante et son accord éventuel sur sa suppression. Si des imprimantes ont été supprimées alors qu'elles étaient nécessaires, le responsable doit les redemander immédiatement à la direction.

- PELP

La quantité phénoménale de listings envoyés au PELP doit bien être traitée en totalité. Le PELP a reçu des consignes de priorité sur l'ordre dans lequel effectuer le travail. "A l'impossible nul n'est tenu", la direction a bien pris note qu'ils ne termineraient probablement pas les listings en question.